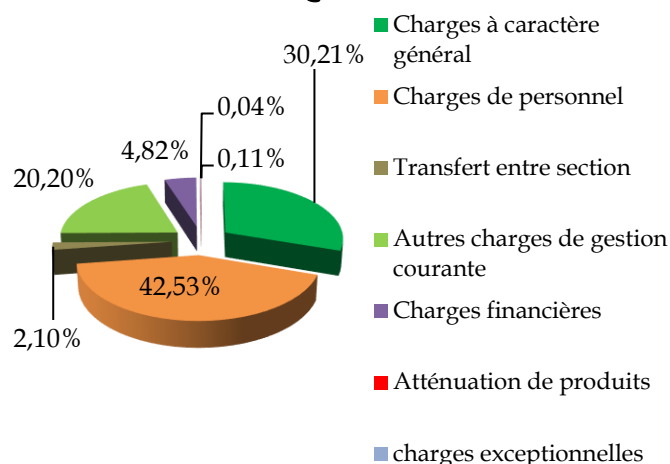


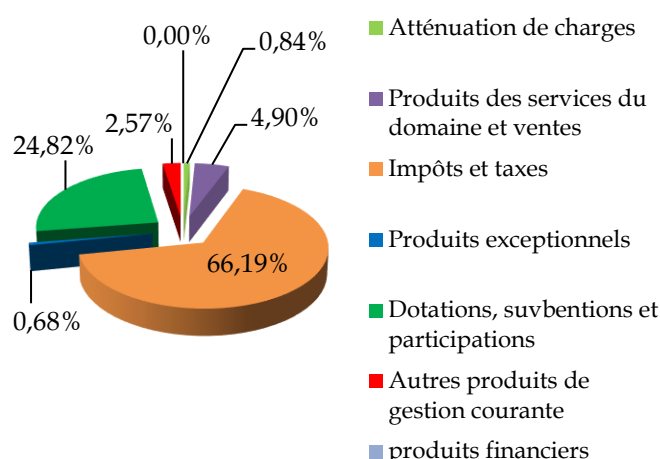
# Budget communal

## Fonctionnement 2020 :

### Dépenses



### Recettes



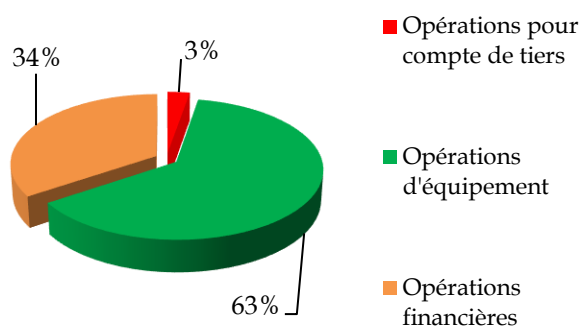
Les dépenses s'élèvent à 912 552,94 € soit un taux de réalisation de 61 %. Elles sont à peu près équivalentes à 2019 (- 2 000 €).

Les recettes s'élèvent à 1 443 938,68 € soit 66,19% d'impôts et taxes, 24,82% de dotations et subventions (Etat, Département, Communauté de Communes), 4,90% de produits des services (cantine, garderie, ...), 2,57% d'autres produits. Elles sont en baisses par rapport à 2019 (- 53 216 €) en grande partie à cause de la crise sanitaire (- 18% de produits des services) et aussi à la baisse des dotations de l'Etat et du Département (-14%).

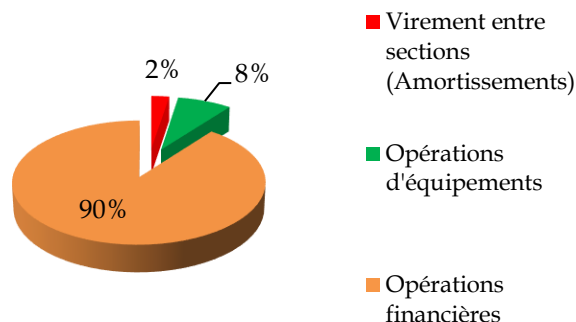
L'excédent de fonctionnement est de 531 385,74 € qui sera reversé en investissement en 2021.

## Investissement 2020 :

### Dépenses



### Recettes

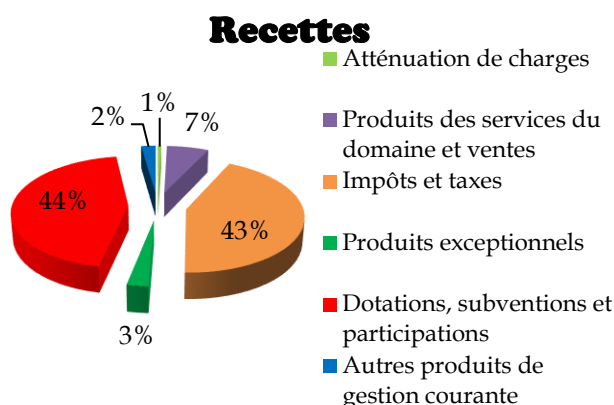
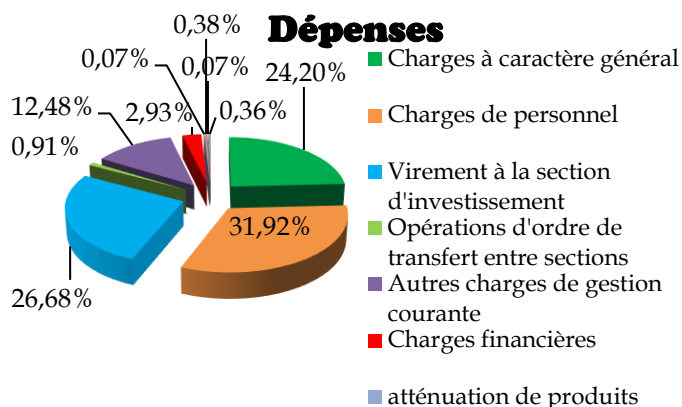


Les dépenses s'élèvent à 454 909,65 € avec 63 % d'opérations d'équipement (aménagement de la rue du Loscouët, autour du lotissement « Le Paradis », l'accès à la salle annexe, ...) et 34 % d'opérations financières (remboursement du capital des emprunts)

Les recettes se montent à 744 600,70 € dont 90 % d'opérations financières (excédent de fonctionnement, TVA, ...), 2 % d'opérations d'équipements (subventions).

# Budget primitif

## Fonctionnement 2021

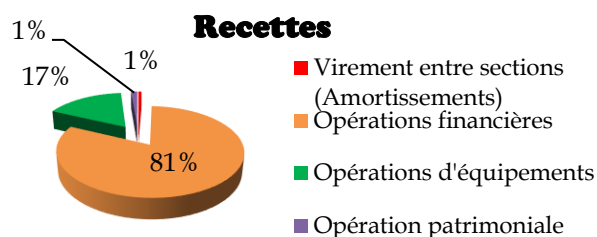
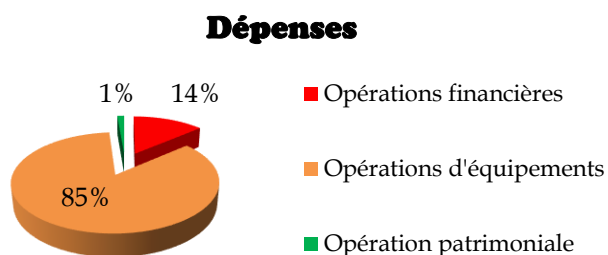


Le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 536 884,00 €.

Les recettes proviennent essentiellement des impôts à hauteur de 43 % et des dotations pour 44 %.

Les dépenses se répartissent de la manière suivante : 32 % de charges de personnel, 27 % de virement à la section d'investissement, 24% de charges à caractère général, 12 % autres charges de gestion courante.

## Investissement 2021 :



Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de 2 137 675,00 €.

Les dépenses se répartissent entre 85 % d'opérations d'équipements (détails ci-dessous) et 14 % d'opérations financières (remboursement du capital des emprunts, avance au lotissement « Le Paradis », ...).

Les recettes se répartissent entre 81 % d'opérations financières (essentiellement emprunts et autofinancement (excédents d'investissement et de fonctionnement)), 17 % d'opérations d'équipements (subventions).

## Programme d'investissement 2021

### Matériel Mairie Divers

Informatique Mairie	9 500€
Ecoles numériques	30 000€
Site internet	1 639€
Matériel services techniques	10 000€

### Aménagement centre bourg

Honoraires rues d'Illifaut et du Loscouët	31 000€
Mobiliers (jardinières, bancs, cendriers,...)	10 000€
Panneaux signalisation	4 000€
Illuminations	30 000€
Aménagement place du monument	22 500€

### Bâtiments communaux

Salle et logement centre culturel	525 000€
Travaux église	30 000€
Achat de terrains	297 000€
Salle polyvalente	49 500€
Bâtiments scolaires	5 000€
Logements	240 000€
Maison médicale	127 000€

### Gaël

Superficie 5 200 ha  
167 km de voirie à entretenir  
1650 habitants  
12 agents municipaux  
40 associations

### Aménagements divers

Podium, barrières et abri de touche	12 000€
Aménagement « le paradis »	226 500€
Aire de loisirs	47 400€
Eclairage public	12 000€
Arrêts de car	69 700€